

Protocole sanitaire pour les bains libres aux citoyens

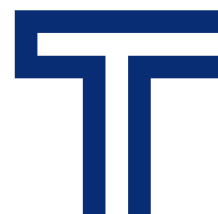
Toute personne présentant des symptômes associés à la COVID ne doit pas se présenter au cégep.

Toute personne ne respectant pas les règlements, les mesures sanitaires et le protocole suivant se verra expulsée de la piscine.

Les utilisateurs doivent obligatoirement s'être inscrits à une plage de baignade sur la plate-forme disponible

<https://outlook.office365.com/owa/calendar/PiscineCgep@v3r.net/bookings/> **AVANT de se présenter à la piscine.** *** Les personnes non inscrites se verront refuser l'accès.

- 1- L'utilisateur doit **porter un masque dès son entrée au cégep**, et ce jusqu'à la sortie incluant son passage au vestiaire. Le masque pourra être retiré uniquement lors de la baignade.
- 2- L'utilisateur doit se désinfecter les mains.
- 3- L'utilisateur doit **donner sa présence (pièce d'identité obligatoire, tarification pour les citoyens et non-citoyens)** au préposé à l'accueil et payer **EN ARGENT COMPTANT SEULEMENT** son temps de baignade.
- 4- L'utilisateur doit **arriver prêt pour la baignade**, car il n'aura pas accès au vestiaire à son arrivée. Il entrera directement dans l'enceinte de la piscine :
 - a. **Enlever vos chaussures AVANT d'entrer** dans l'enceinte de la piscine.
 - b. **Désinfectez-vous les mains.**



- c. Respectez une **distanciation de 2 mètres** entre vous et les autres.
- d. **Portez le masque constamment** lors de vos déplacements et jusqu'à votre entrée en piscine.
- e. Déposez vos items personnels sur les X des estrades ou dans les casiers à l'entrée.

5- **Lors de la baignade, l'utilisateur respecte une distanciation de 2 mètres entre lui et les autres.** *** Advenant le cas où cette règle n'est pas respectée, le sauveteur est en droit d'expulser l'utilisateur.

6- Une fois la baignade terminée, l'utilisateur désinfecte le matériel et les espaces utilisés et remet son masque. Les vestiaires sont maintenant accessibles :

- a. Des espaces ont été définis dans les vestiaires pour chaque utilisateur ou bulle famille. Il est primordial de respecter ces espaces.
- b. Du désinfectant à main et à surface est disponible au besoin à même le vestiaire.

c. Les douches ne sont pas accessibles.

STATIONNEMENT :

Le stationnement est payant du lundi au jeudi de 6h30 à 00h30 et le vendredi jusqu'à 17h. Le stationnement est donc gratuit le vendredi en soirée, les samedis et dimanches toute la journée. *** Prendre note que 17h est l'heure du début de soirée. Aucun véhicule ne doit demeurer dans les stationnements après 00h30. L'horodateur est à même le stationnement et vous devez utiliser les stationnements pour visiteurs.

